

L'entrée en classe de 6^{ème} au collège René-Guy Cadou de Malansac

Votre interlocuteur (rice) privilégié (e) est le (a) directeur (rice) de l'école de votre enfant.

3 SITUATIONS SONT POSSIBLES

1- si votre enfant fréquente une école élémentaire publique dans le département:

La famille complète la fiche de liaison (volets 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème} transmise par le directeur de l'école, et la lui remet, dûment complétée.

Calendrier :

Remise des documents complétés au directeur de l'école **avant le 7 avril 2015**, délai de rigueur, qui les transmettra au collège de secteur pour le **5 mai 2015**.

2- si votre enfant fréquente une école élémentaire privée dans le département :

La famille indique au directeur de l'école son intention de scolariser l'enfant dans l'enseignement public et complète la fiche de liaison (volets 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème}. Cette fiche est transmise au directeur de l'école ; le directeur enverra le dossier **complet** au collège public de secteur.

Calendrier :

Remise des documents complétés au directeur de l'école **avant le 7 avril 2015**, délai de rigueur.

Envoi **immédiat** au principal du collège public de secteur concerné **avant le 5 mai 2015**.

3- si votre enfant n'est pas scolarisé dans le département du Morbihan :

Les familles peuvent récupérer via internet la fiche de liaison (volets 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème} (sur le site du collège, de la DSDEN 56) ou en appelant la DIVEL au 02.97.01.86.49 et l'adresser accompagnée de la décision de passage du conseil des maîtres au collège de secteur concerné.

Calendrier :

Envoi au collège de secteur avant le **29 mai 2015**, délai de rigueur.

Dans tous les cas n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat du collège au 02 97 66 25 68 ou par mel à l'adresse suivante : Ce.0561410@ac-rennes.fr .